

Le phare de Gannet Rock a été construit en 1831. Le concepteur du phare de Gannet Rock était l'architecte renommé du Nouveau-Brunswick, John Cunningham, qui a aussi arpenté l'emplacement de Gannet Rock en 1831 et a conçu un mur de pierre de protection autour de la base du phare de Gannet Rock en 1842. En 1905, une nouvelle base en béton ainsi qu'un nouveau balcon ont été ajoutés. La Garde côtière canadienne, Transports Canada, est propriétaire du phare. Voir le rapport 90-112 du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

Le phare de Gannet Rock a été désigné « édifice reconnu » en raison de ses associations historiques et pour ses valeurs esthétiques et environnementales.

Le phare de Gannet Rock facilite la navigation commerciale à la fois régionale et internationale à l'entrée de la baie de Fundy. Le phare de Gannet Rock est considéré comme le phare le plus éloigné sur la côte de la baie de Fundy. Il est aussi le deuxième phare en bois le plus ancien qui subsiste au Canada. Le phare de Gannet Rock est très connu, tant à l'île Grand Manan qu'ailleurs, et c'est depuis longtemps un symbole du patrimoine maritime de la région.

### **Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale du phare de Gannet Rock réside dans sa forme, ses proportions, sa construction et ses matériaux, ainsi que dans ses rapports avec l'emplacement et l'habitation adjacente.

Le phare est composé d'une structure effilée octogonale, de gros bois d'oeuvre équarri (les derniers six mètres du haut sont en gros bois scié), dont l'extérieur est revêtu de bardeaux. La structure de bois repose sur une fondation en pierre recouverte de béton. La forme de la tour, ses proportions et ses matériaux devraient être soigneusement préservés.

Les rayures noires et blanches verticales (un agencement de couleurs utilisé depuis au moins 1857) accentuent la hauteur de la tour. Il faudrait reprendre cet agencement de

couleurs au moment de repeindre le phare. Le rétablissement des fenêtres, avec leurs frontons décoratifs qui ont été enlevés, pourrait grandement rehausser les qualités esthétiques du phare.

La forme et les proportions de l'habitation voisine de deux étages, en béton, qui date de 1931, s'harmonisent avec le style du phare. Tout nouveau bâtiment devrait respecter l'échelle, les matériaux et les couleurs des structures établies, sans compromettre le profil proéminent du phare.

Le phare, l'habitation, les murs et les plates-formes sont situés sur une petite île rocheuse et stérile. Les structures semblent s'élever du rocher. Le rapport des structures avec le site devrait être préservé.

Pour des conseils sur la façon d'intervenir sur ce bâtiment, consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

Trad uction